

Jacques Bresson

mercredi 14 janvier 2009, par Stéphane Gicquel



L'idée de rassembler les associations de victimes d'accidents collectifs au sein d'une Fédération est née au début des années 90 dans l'esprit de Jacques BRESSON.

Jacques nous a quitté le 12 décembre 2015.

Jacques a perdu son fils aîné, François, dans la catastrophe de la gare de Lyon le 27 juin 1988 qui fit 56 morts. Il créa alors avec les autres familles de victimes « l'association de soutien aux victimes de la gare de Lyon »

A la fin de la procédure judiciaire, il est sans doute le premier à prendre conscience de la nécessité pour les victimes de catastrophes de s'organiser, à la fois pour s'entraider et obtenir des pouvoirs publics la mise en place de dispositifs spécifiques de prise en charge et d'accompagnement.

Jacques va alors réaliser un véritable tour de France à la rencontre des victimes de l'accident des autocars de Beaune, des crashes de Cap Skirring et Habsheim, des incendies de thermes de Barbotan et de la clinique de Bruz, de l'effondrement de la tribune de Furiani pour les convaincre de se rassembler pour se soutenir les uns les autres et porter une action d'intérêt général au delà des drames personnels.

Le 30 avril 1994, la FENVAC est créée avec comme objectifs : l'entraide, la solidarité, la vérité, la justice et la prévention.

Les associations de victimes de catastrophes doivent à Jacques la possibilité de se constituer partie civile (article 2-15 du code de procédure pénale). Cette première avancée des droits des victimes obtenue a marqué véritablement la reconnaissance par les pouvoirs publics des associations créées par les victimes. 60 associations ont été ainsi agréées par le ministère de la Justice depuis 1995.

A force de ténacité, Jacques a également obtenu en 2004 la publication par le ministère de la Justice d'un guide méthodologique de la prise en charge des victimes d'accidents collectifs. Dans un texte officiel, étaient reconnus ce qui est devenu aujourd'hui quelque chose de systématique dans les grandes catastrophes : nécessité d'organiser une réunion d'information des victimes et de mettre en place un comité de suivi.

Au delà des procédures, Jacques avait aussi perçu très tôt le besoin de vérité sur les causes des catastrophes. Non seulement pour les victimes mais pour l'ensemble de la société au nom d'un droit à la sécurité collective. Il nous a tous montré la voie en expliquant combien justice et prévention étaient liées et participaient à une seule et même réponse que la société devait apporter. Loin de toute idée de vengeance, la Justice devait être à l'écoute des victimes mais surtout être à même de sanctionner l'ensemble des responsables. C'est ce qui a motivé son combat contre la loi Fauchon, animé par la volonté acharnée de lutter contre toute impunité. En 2005, Jacques obtiendra que la FENVAC puisse elle-même se constituer partie civile pour lui donner les moyens devant les tribunaux de se battre pour une lecture systémique des catastrophes.

Jacques avait cette force incroyable de persuasion, pour mobiliser les victimes et les familles endeuillées lors des moments de détresse et de découragement. Cette force lui permit de convaincre de la nécessité d'un dialogue entre les victimes et les entreprises impliquées sur les questions de sécurité. On lui doit ainsi très directement des progrès dans la prévention des risques.

Chaque membre de la FENVAC gardera de Jacques l'image d'un homme profondément altruiste et bienveillant. Tous nous sommes attachés à faire vivre ce qu'il a créé dans l'intérêt de tous.

